

SIAH

Acte n° 2023C07

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de Délégués	:		Date de convocation du Comité syndical :
En exercice	:	32	Le 13/10/2023
Présents	:	17	
Pouvoirs	:	/	
Votants	:	17	

Le 23 Octobre 2023, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Eric CHASTAN (Suppléant de Thierry DELAMARE), Baptiste COLLET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Elisabeth GUILLOT (Suppléante de Fernand BERENGUER), Bruno HENRY, Estelle MORIN, David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER (Remplacé par Elisabeth GUILLOT), Jérémy CAMUS, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE (remplacé par Eric CHASTAN), Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Hervé ODET, Bernard REY, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Michel BADOIL.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M. CHANTELOUBE (FRANS), DELEGUE DEMISSIONNAIRE

Le Président explique au comité syndical que, suite à la démission de M. Jean-François CHANTELOUBE, il convient d'élire un nouveau membre du bureau syndical.

Il rappelle que conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Conformément à ce qui précède, le comité syndical a fixé à six le nombre des membres du bureau autre le Président et les Vice-Présidents.

Il est fait appel des candidatures.

M. Pascal CUNY se porte candidat(e)

Election du 5^{ème} membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 17

Monsieur Pascal CUNY ayant obtenu la majorité absolue le Comité Syndical décide :

- **DE PROCLAMER** Monsieur Pascal Cuny élu 5^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

A Sainte Euphémie,

Le 23/10/2023

**Le Secrétaire de séance,
Michel BADOIL**



Affichage sous format électronique :

14/11/2023

**Le Président,
David POMMIER**

